



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE.

**Absents :**

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

**Procurations de vote :**

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

**OBJET :** 24 - Préparation de la rentrée scolaire - Fonctionnement des services d'accueil périscolaire

## **Préparation de la rentrée scolaire 2018**

### **Fonctionnement des services d'accueil périscolaire**

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

#### **I - Contexte**

Le présent rapport a pour objet l'adoption de différentes dispositions permettant l'organisation de la rentrée scolaire 2018 en matière périscolaire.

Ces dispositions concernent les adaptations du règlement d'accueil périscolaire dans le cadre du retour à la semaine scolaire de 4 jours et des modifications des modalités d'inscriptions à ces différents services.

#### **II - Procédure**

Par délibération du 9 mars 2017, la Ville de Besançon a adopté le règlement d'accueil périscolaire actuellement en vigueur, qui fixe les conditions d'inscription aux différents temps périscolaires et le mode de fonctionnement de ces accueils.

Le présent rapport a pour objet de définir toutes les dispositions applicables à compter de la rentrée 2018 pour l'inscription à chacun de ces accueils.

La rentrée 2018 sera marquée par le retour à la semaine de 4 jours et par les nouveaux horaires d'écoles qui en découlent.

Pour clarifier l'ensemble des dispositions, deux règlements sont proposés :

- un règlement relatif aux accueils périscolaires du matin, de l'après-midi et du service des navettes (l'accueil du mercredi midi et du mercredi matin n'existant plus à compter de septembre 2018),
- un règlement relatif à l'accueil périscolaire du midi (dont restauration scolaire).

#### ***Règlement des accueils périscolaires du matin, de l'après-midi et du service des navettes (annexe 1)***

Ce règlement comporte, outre les dispositions habituelles relatives aux conditions d'inscription des enfants aux accueils du matin et de l'après-midi, des précisions relatives aux navettes pour les quatre écoles bénéficiant de ce service :

- Elèves de petite et moyenne section du périmètre Montboucons scolarisés à l'école maternelle Kennedy,
- Elèves de l'école maternelle Tristan Bernard scolarisés dans les locaux de l'ancienne école maternelle Jean Macé,
- Elèves du quartier de Bregille et de l'allée de l'Ile aux Moineaux scolarisés à l'école maternelle Prés de Vaux,
- Elèves du quartier des Prés de Vaux scolarisés à l'école élémentaire Bregille.

Ce règlement ne concerne plus l'accueil périscolaire du midi, lequel fait l'objet d'un règlement spécifique.

## **Règlement de l'accueil périscolaire du midi (dont restauration scolaire) (annexe 2)**

Ce règlement rappelle les conditions d'inscription à cet accueil déclaré en ACM (accueil collectif de mineurs), qui vise à la fois à accueillir les enfants à la restauration scolaire et à organiser des temps d'animation périscolaire sur le temps de la pause méridienne.

Ce règlement dispose que tout enfant inscrit à l'école peut être inscrit à la restauration scolaire tant que la protection et la sécurité des enfants qui fréquentent ce service peuvent être garanties.

Dans ce cadre, un arrêté fixera les modalités d'examen des demandes par la Direction de l'Education.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les deux règlements annexés au présent rapport, applicables à compter de la rentrée 2018-2019.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Mme VIGNOT et M. VAN HELLE n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Danielle DARD", written over a circular official seal. The seal contains the text "Mairie de..." and "1971" and "1981".

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0